

GRAND DEFI « CYBERSÉCURITÉ »

Appel à manifestation d'intérêt « Startup studio cyber »

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert **le 8 janvier 2021 et se clôture le 12 mars 2021 à 12 heures (midi)**.
Les auditions se dérouleront entre fin mars et début avril 2021, pour une sélection du lauréat en avril 2021.

Les réponses doivent être adressées exclusivement sous forme électronique sur l'extranet de Bpifrance.

Les dossiers peuvent être déposés à compter de la date de publication de cet appel à manifestation d'intérêts, sans discontinuité jusqu'au 12 mars 2021 à 12 heures (midi heure de Paris).

1 - Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt

Lors de la rédaction de la feuille de route du Grand Défi cybersécurité, trois limitations majeures ont été constatées et depuis confirmées lors des différentes consultations de l'écosystème :

- En comparaison de **l'ambition affichée par la France en cybersécurité** et de **son potentiel d'expertise et d'excellence** reconnu mondialement, encore **trop peu de startups françaises sont créées** chaque année dans le domaine.
- **Le temps moyen entre la création d'une startup et l'obtention des premiers revenus (récurrents) est très long** ce qui pose un problème majeur pour accéder aux levées de fonds type série A, facteur d'accélération de croissance essentiel dans un domaine où les cycles sont particulièrement courts
- Il y a **très peu de financements d'amorçage** dédiés à ce secteur

Alors que les série A se développent (fonds Ace / Brienne III par exemple), que les structures d'accélération se mettent en places (cyber@stationF notamment), **le segment de la pré-incubation, de l'incubation et de l'amorçage restent dénués d'un outil spécialisé** en cybersécurité alors que tout l'écosystème en reconnaît la nécessité depuis plus de 5 ans.

C'est dans ce contexte que **le Grand Défi cybersécurité se propose d'agir comme un catalyseur pour faire émerger et soutenir une initiative** répondant à ce besoin sous la forme d'**un startup studio spécialisé en cybersécurité**. Une fois lancé, ce projet s'inscrira bien sûr **dans le temps long** au-delà du défi dans le cadre des dispositifs qui lui succéderont.

Les ambitions derrière cette démarche sont de répondre aux trois limitations constatées plus haut en :

- **Stimulant l'entrepreneuriat dans le secteur**, en particulier **en accompagnant des experts techniques** dans les démarches administratives mais aussi sur les aspects de recrutement, de marketing et commerciaux.
- **Réduisant les temps d'acquisition des premiers clients** en favorisant une implication forte des industriels clients finaux notamment dans une démarche de co-construction. Sur cet aspect, l'ANSSI et la DGA, partenaires de cette démarche disposent de liens privilégiés avec ces acteurs pouvant aider à avancer rapidement.
- **Apportant du financement dès le début des projets** d'entreprise sous la forme de petits tickets (potentiellement sous forme de BSA-AIR ou d'obligations convertibles) pour déverrouiller les leviers de croissance au plus tôt et rendre d'autant plus attractif l'entrepreneuriat dans ce cadre.

2 - Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour unique **objectif d'identifier et sélectionner un acteur (ou un groupement d'acteurs privés) portant un projet de startup studio spécialisé en cybersécurité** et présentant les spécificités suivantes :

- Offre de **pré-incubation destinée aux profils techniques** (porteurs d'une idée innovante ou intéressés par une idée innovante issue du startup studio) en particulier issus des entités partenaires (des administrations et des laboratoires de recherche spécialisés en cyber mais également des industriels s'ils le souhaitent). Cette partie doit permettre de passer de l'idée (déjà claire) à une ébauche de projet et à la constitution d'une équipe de fondateurs.
- Offre d'**incubation « très early stage » incluant une capacité de financement** (sous la forme de petits tickets, par exemple des BSA-AIR ou des obligations convertibles) dès l'arrivée dans le programme destiné aux startups dans leur première année d'existence. Les startups issues de la pré-incubation pourront candidater à ce programme au même titre que les autres. Un comité de sélection (dont le format est à déterminer) évaluera les dossiers de candidature.
- Implantation physique permettant d'apporter **des locaux aux startups à Rennes** (à la Cyberdéfense factory et dans des locaux à proximité) **et à Paris (sur le Campus Cyber)** mais également la possibilité de proposer un programme équivalent partout sur le territoire en particulier grâce à la capacité à monter des partenariats ad-hoc avec des incubateurs généralistes pour les locaux par exemple.

L'objectif est donc bien de favoriser et soutenir la création de ce dispositif au profit de l'écosystème. Ce startup studio n'a pas vocation à être opéré par l'Etat ou l'administration même si des dispositifs publics ou associés peuvent déposer des dossiers de candidature.

Il doit se concentrer sur la pré-incubation et les premiers mois d'existence des startups (12 mois maximum après la création) au-delà desquels, d'autres structures pourront prendre le relai.

La capacité à rendre plus facilement accessible l'entrepreneuriat à des profils purement techniques et à financer dès le début les projets sera essentielle.

Enfin, il est particulièrement important que le projet soit pérenne dans le temps quitte à évoluer suivant différents scénarii.

L'objectif étant *in fine* de stimuler et dynamiser l'entrepreneuriat en cybersécurité, le succès du startup studio pourra se mesurer, outre sa pérennité, par son impact sur la création de startups qui n'auraient pas vu le jour sans ou par leur croissance accélérée. A titre indicatif, les chiffres suivants pourront constituer des cibles ambitieuses à atteindre :

	Rennes	Paris
1 ^{ère} année : nombre de startup en incubation (si 2 programmes de 6 mois chaque année)	2	4
2 ^{ème} année : nombre de startup en incubation (si 2 programmes de 6 mois chaque année)	4	6
3 ^{ème} année : nombre de startup en incubation (si 2 programmes de 6 mois chaque année)	5	10
Objectifs de séries A à 4 ans	4 premières levées de fonds > 1M€ (dont au moins 2 ~ 1,5M€)	6 premières levées de fonds > 1M€ (dont au moins 3 ~ 1,5M€)

De manière générale, un objectif total entre 20 et 30 startups aidées par le startup studio (à Rennes ou à Paris) semble approprié au bout de 3 ans.

3 - Soutien apporté par l'Etat et ses administrations

Le projet sélectionné à l'issu de cet appel à manifestation d'intérêt pourra bénéficier des financements et soutiens suivants :

- Soutien du Grand Défi et de différentes administrations pour la communication et le rayonnement ;
- Soutien de l'ANSSI et de la DGA pour la sélection et l'expertise technique ponctuelle ;
- Soutien de l'ANSSI et de la DGA pour la relation avec les industriels clients finaux potentiels des startups ;
- Soutien de l'ANSSI et de la DGA pour le recrutement de profils hautement qualifiés à destination des startups incubées ;
- Les investissements (BSA-AIR ou autres) du startup studio dans les startups seront doublés (à hauteur de 150k€ maximum par ticket) par de la subvention de la part du Grand Défi (à hauteur de 3M€ cumulés extensible jusqu'à 5M€ en fonction des premiers résultats) pour faciliter le démarrage ;
- Le startup studio sera éligible à une aide en subvention sous le régime « pôle d'innovation » (SA.58995) pour soutenir l'investissement et les coûts nécessaires à la démarche d'accompagnement de l'innovation (pouvant aller jusqu'à 50% des coûts éligibles).

De plus, de par son implication au sein du Campus Cyber, le startup studio sera membre à part entière du Campus (au sein du collège startup) et bénéficiera du soutien de ce dernier sur les aspects d'aide aux interactions avec les clients finaux et d'aide aux startups.

4 - Expression des propositions attendues

Afin de permettre aux pouvoirs publics d'apprécier la manifestation d'intérêt des acteurs, les propositions de la part des candidats doivent être présentées sous la forme d'un dossier de candidature, à soumettre en français, devant être synthétique et comporter les éléments suivants :

- **L'équipe**
 - Une description du ou des porteurs du projet mettant en particulier en valeur leurs compétences entrepreneuriales, financières et techniques et leur expérience en matière de stimulation de l'innovation,
- **L'offre de valeur**
 - Une description détaillée des offres de pré-incubation, d'incubation et de financement proposées
- **Le projet**
 - Une description détaillée du modèle capitalistique et commercial du projet
 - Un business plan sur minimum 3 ans identifiant les conditions financières de succès du projet ainsi que les prévisions de coûts d'exploitation et le modèle économique.
 - Une description des objectifs (financiers, entrepreneuriaux, etc.) visés et des étapes pour les atteindre
 - Une description de l'état de financement du projet et des étapes à venir pour pouvoir le lancer

Des éléments complémentaires pourront être demandés au cours du processus de sélection.

A noter que le regroupement de différents acteurs pour présenter un panel complet de compétences est encouragé.

5 - Critères d'éligibilité

Dossier

1. être soumis, dans les délais, sous forme électronique via la plateforme de Bpifrance;
2. former un dossier de candidature complet, au format imposé, tous les paragraphes, tableaux et onglets étant renseignés ;

Projet proposé

3. s'inscrire dans les objectifs et attendus identifiés dans la section 2 ;
4. porter sur des investissements réalisés en France ;

Porteur

5. être porté par une ou plusieurs entités ;
6. en cas de dépôt par plusieurs entités, une structure unique devra être identifiée pour la contractualisation de l'aide ;
7. être porté par une entreprise immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier ou exceptionnellement par un organisme de recherche, lequel pourra alors être qualifié d'entreprise au regard de la réglementation des aides d'Etat, et qui doit disposer d'une comptabilité autonome, identifiant très clairement les éléments de bilan, de compte de résultat et de flux financiers associés au projet .

Les candidatures qui ne respectent pas les critères d'éligibilité sont écartées du processus de sélection, sans recours possible.

6 - Critères de sélection

- Niveau d'adéquation du projet proposé avec les éléments recherchés
- Compétences du ou des porteurs sur les aspects requis
- Maturité et ambition du projet
- Pérennité du projet
- Réalisme et pertinence du business plan
- Capacité perçue ou anticipée à rassembler les financements nécessaires au projet
- Capacité à accompagner l'innovation
- Motivation du ou des porteurs
- Délai de mise en œuvre
- Projections d'impact économique du projet
- Capacité à s'appuyer et à capitaliser sur les programmes existants (partenariats)
- Simplicité et pertinence de la gouvernance proposée impliquant toutes les parties prenantes

7 - Processus de sélection

Les dossiers complets déposés avant la date limite seront évalués par le directeur de programme, des experts mandatés et le Comité Technique du Grand Défi pour effectuer une présélection.

Les dossiers présélectionnés donneront lieu à des entretiens d'une heure et trente minutes devant un jury au format suivant :

- Présentation du dossier par le (ou les) porteur(s) : 30 minutes
- Questions du jury : 1 heures

A l'issue, sur la base des avis du jury, un dossier sera sélectionné par le directeur de programme, les experts mandatés et le Comité Technique.

8 - Calendrier

Le calendrier prévisionnel de sélection est le suivant :

- 8 janvier 2021 : lancement de l'AMI
- 12 mars 2021 : clôture de l'AMI
- Mars-avril 2021 : jurys d'audition
- Avril 2021 : sélection du lauréat

9 - Confidentialité et communication

Bpifrance s'assure que les documents transmis dans le cadre de l'AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise et de la gouvernance du Grand Défi. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.

Une fois le dossier sélectionné, les bénéficiaires sont tenus de mentionner le soutien apporté par le Grand Défi cybersécurité dans leurs actions de communication et la publication de leurs résultats avec la mention unique « ce projet est soutenu par le Grand Défi cybersécurité » et les logos du Conseil de l'Innovation, du Grand Défi cybersécurité et de Bpifrance.

Toute opération de communication doit être concertée entre le porteur et le directeur de programme du Grand Défi, afin de vérifier notamment le caractère diffusable des informations et la conformité des références au Grand Défi et à Bpifrance.

L'Etat se réserve le droit de communiquer sur les objectifs généraux de l'action, ses enjeux et ses résultats, le cas échéant à base d'exemples anonymisés et dans le respect du secret des affaires.

Enfin, les bénéficiaires sont tenus à une obligation de transparence et de reporting vis-à-vis de l'Etat et de Bpifrance, nécessaire à l'évaluation ex-post des projets.

10 - Contacts et informations

Les renseignements concernant le processus administratif (constitution du dossier, démarches en ligne) pourront être obtenus auprès de Bpifrance par courriel (grandsdefis@bpifrance.fr), ou par téléphone : +33 (0)1 53 89 87 63

Les questions techniques concernant les attendus et le soutien (contexte, cadrage du projet) pourront être adressées au directeur du Grand Défi (gd.cyber@pm.gouv.fr).